



Commission Régionale Entreprise et Critérium SAISON 2022/2023

PROCÈS-VERBAL N°18

Réunion du : **Mardi 13 décembre 2022**

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.

CHAMPIONNAT FOOT ENTREPRISE ET CRITERIUM DU SAMEDI APRES-MIDI

24577426 – ST RENIS RC 81 / OPUS 81 du 10/12/2022 (R3/C)

Courriel d'OPUS demandant le report.

Vu le motif invoqué, la Commission reporte ce match à une date ultérieure.

24577243 – EDHEC FC 81 / ASPTT CERGY PONTOISE 1 du 10/12/2022 (R2/A)

La Commission enregistre le forfait avisé d'ASPTT CERGY PONTOISE.

24964097 – METRO FOOTBALL US 3 / SCPO-ESCRP 2 du 10/12/2022 (R3/C)

La Commission enregistre le forfait avisé de METRO FOOTBALL US 3.

24963854 – SANT'EPSIDIS 2000 / INSTITUT PETROLE FC du 10/12/2022 (R3/A)

Après lecture de la FMI et du rapport de l'arbitre de la rencontre,

La Commission enregistre le score de 3-1 en faveur de SANT'EPSIDIS 2000.

24577067 – MUN. LOUVECIENNES / BOUGAINVILLE 81 du 10/12/2022 (R1/A)

La Commission enregistre le forfait non avisé de BOUGAINVILLE 81.

24963963 – PARIS LET'S GO / EPINETTES ESPAGNOL C du 10/12/2022 (R3/B)

Rencontre non jouée pour fermeture des installations suite à un mouvement social,

Après lecture du rapport de l'arbitre de la rencontre,

La Commission reporte ce match au 28/01/2023.

24963853 – FCFF 81 / PITRAYOLIER PARIS 83 du 10/12/2022 (R3/A)

La Commission enregistre le forfait non avisé du FCFF. (2^{ème} forfait)

536993 – PHILIPPE GARNIER AS

Après retour de la C.R.T.I.S., la Commission autorise le déroulement des rencontres sur le COMPLEXE SPORTIF ALAIN MIMOUN à PARIS.

24577240 - NOUUS CHAMBOURCY 2 / BANQUE DE France 2 du 14/01/2023 (R2/A)

Demande de NOUUS CHAMBOURCY pour avancer le match au 07/01/2023.

Accord des deux clubs.

Accord de la Commission.

24577246 - NOUUS CHAMBOURCY 2 / LUXEMBOURG FC 81 du 07/01/2023 (R2/A)

Demande de report au 14/01/2023 de NOUUS CHAMBOURCY.

Accord des deux clubs.

Accord de la Commission.

24577155 – CHATELET AS FC 1 / COM. MAISONS ALFORT 1 du 10/12/2022 (R1/B)

La Commission enregistre le forfait non avisé de COM. MAISON ALFORT 1.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

Sanction après 2^{ème} rappel :

24963845 – FCFF 81 / INSTITUT PETROLE FC 1 du 26/11/2022 (R3/A)

Suite à 2 relances de demande de feuille de match restées sans réponse, en application de l'art. 44 du R.S.G. de la L.P.I.F.F., la Commission donne match perdu par pénalité à l'équipe FCFF 81. INSTITUT PETROLE FC 1 conserve les points acquis et les buts marqués lors de cette rencontre.

FCFF 81 : -1 pt, 0 but

INSTITUT PETROLE FC 1 : 3 pt, 3 buts

1^{er} rappel :

24577065 – ASPPT CHAMPIGNY / CHI POISSY SGL du 10/12/2022 (R1/A)

24577336 – REUNION. V. ORGE 81 / METRO FOOTBALL US 2 du 10/12/2022 (R2/B)

24598117 – ATSCAF 78 / HOSPITALIERS COURSES 1 du 10/12/2022 (Sam Matin/R1)

24598121 - SALARIES ERNST YOUNG / HEC PANATHENE 1 du 10/12/2022 (Sam Matin/R1)

CHAMPIONNAT FOOT ENTREPRISE ET CRITERIUM DU SAMEDI MATIN**24964846 – HEC PANATHENE 2 / CHAPA BLUES 1 du 10/12/2022 (R2)**

La Commission prend note du forfait avisé d'HEC PANATHENE. (2^{ème} forfait)

**COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL I.D.F.
FOOT ENTREPRISE ET CRITERIUM DU SAMEDI APRES MIDI****25451388 – PITRAY OLIER PARIS 81 / FOOT 130 81 reporté au 07/01/2023**

Reprise de dossier.

Demande de report au 14/01/2023 de FOOT 130.

Accord de PITRAY OLIER PARIS.

Accord de la Commission.

**COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL I.D.F.
FOOT ENTREPRISE SAMEDI MATIN****25451369 – BPCE AS / STERIA 1 du 17/12/2022**

Fermeture des installations de BPCE AS.

Demande d'inversion. Accord de STERIA.

La rencontre aura lieu à 9h au STADE NELSON MANDELA à LA GARENNE COLOMBES.

25456202 – FINANCES 92 / SALARIES ERNST YOUNG du 17/12/2022

Fermeture des installations.

Les deux clubs jouant sur la même installation, pas de possibilité d'inversion.

La Commission reporte ce match au 07/01/2023.